
CONDITION GENERALES DE VENTE DES FORMATION

INSCRIPTION

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du dossier complet accompagné d'un chèque du montant de la formation ou de l'évaluation concernée.

Les inscriptions sont confirmées nominativement aux participants avant le début de l'évaluation précisant les horaires, le plan d'accès du lieu du stage.

Une liste des différentes possibilités d'hébergement est disponible sur demande.

Tout désistement intervenant moins de 15 jours avant le début de la session, ne relevant d'un cas de force majeure, donne lieu à une facturation de 100% du montant de la formation.

Toute session commencée est due dans sa totalité.

NOVEM se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage pour quelque raison que ce soit et d'en informer les participants, 5 jours au moins avant le début de la session.

NOVEM est enregistré comme organisme de formation et les droits d'inscriptions, sont éligibles dans les plans de formation des entreprises. Ils peuvent être imputés sur la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

PRIX

Les prix sont exprimés HT et TTC, notre organisme étant assujetti à la TVA. Ils couvrent les frais de formation ainsi que les documents et supports pédagogiques remis aux stagiaires.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement sera effectué à l'inscription et au plus tard, 15 jours avant la formation. Le chèque sera déposé en banque le 1er jour du stage, déclenchant ainsi la facturation.

EVALUATION ET ATTESTATION

Certaines formations prévoient une épreuve de connaissances et de compétences, sous forme de QCM Et/ou d'épreuves pratiques, à la fin de la formation (par écrit et sous forme de travaux pratiques).

Une attestation de réalisation est remise en fin de session. L'attestation de réussite, de compétence, de capacité, ou de formation est transmise ultérieurement.

Les évaluations réalisées seront l'objet d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique, dont les résultats sont communiqués au stagiaire dans le mois qui suit l'évaluation.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Tout stagiaire ou candidat, reste pendant la durée du stage sous la dépendance juridique de son entreprise.

En cas de non application des règles de sécurité par le stagiaire ou candidat, mettant en péril sa propre sécurité, ou celles des autres, NOVEM se réserve le droit d'exclure le stagiaire, ou candidat, de la formation/évaluation. Dans ce cas, la facturation reste maintenue.

Toute absence est signalée à l'entreprise. Les horaires sont précisés sur la convocation mais peuvent être redéfinis avec le formateur en respectant la durée totale du stage. Toute dérogation aux horaires fixés par le centre est soumise à autorisation écrite de l'entreprise.